

MOURIR DANS LA DIGNITÉ

**MÉMOIRE ADRESSÉ
À LA
COMMISSION SPÉCIALE**

**SOU MIS PAR
NOVA MONTRÉAL**

Nous ne sommes pas tous égaux devant la mort.

Dans la plupart des cas, lorsqu'un malade est bien entouré, traité adéquatement et maintenu dans une zone de confort, la fin de sa vie se déroule habituellement dans le calme et la sérénité

Pour tous ceux que la médecine n'arrive pas à soulager et qui vivent leurs derniers jours dans une grande détresse physique et morale, la question se pose : n'ont-ils pas le droit de mourir dignement ?

Munie d'une longue expérience auprès de personnes atteintes de cancer ou autre maladie en phase terminale, NOVA Montréal désire soumettre sa position concernant le droit de la personne de mourir avec dignité.

Selon ses croyances, nous sommes d'avis que tout être humain confronté à une mort éminente, devrait avoir la liberté et le droit de choisir le moment et la façon de mourir.

En outre, ce choix doit être entièrement le sien, et non pas celui de la famille ou du médecin.

15 juillet 22010

Fondée en 1898, NOVA Montréal, anciennement VON, les Infirmières de l'Ordre de Victoria, offre des services de soins de santé à domicile. Au cours de toutes ces années, NOVA Montréal n'a cherché qu'à aider ceux qui en avaient le plus besoin.

Depuis plus de deux décennies, les infirmières de NOVA Montréal apportent aux personnes atteintes de cancer en phase terminale, qui désirent finir leurs jours à la maison, les soins qui leur permettent de vivre ces derniers moments sereinement.

Constat

- **Il est illusoire de penser que la famille peut donner tous les soins nécessaires au bien-être d'une personne atteinte de cancer ou autre maladie en phase terminale qui désire mourir à la maison ;**
- **pour être efficace, le contrôle de la douleur et la gestion des médicaments, entre autres, doivent être supervisés par des professionnels de la santé ;**
- **s'ils reçoivent les soins adéquats à domicile qui les maintiennent dans une zone de confort, un grand nombre de ces patients terminent leur vie entourés de leurs proches, dans le calme et la sérénité**
- **pour d'autres, qui vivent une grande détresse causée par la douleur physique ou morale que la médecine n'arrive pas à soulager, le choix de mourir dignement, de la façon et au moment voulu, devient la seule option possible.**

Statistiques

En moyenne, par année, les infirmières de NOVA Montréal sont appelées au chevet de 403 malades atteints de cancer en phase terminale.

Voici leurs observations :

- **36 % des malades qui reçoivent les soins des infirmières de NOVA, voient leur vœu se réaliser et décèdent à la maison dans de bonnes conditions ;**
- **30 % des patients qui font appel à NOVA Montréal souffrent de douleurs qui sont mal contrôlées, ce qui les amènent à réclamer le droit de mourir. Or, dès qu'ils reçoivent les soins appropriés, que leur confort est assuré et qu'ils savent leurs proches moins inquiets, seulement 7 % d'entre eux continuent à réclamer le choix de mettre fin à leur vie.**

Témoignages

Françoise, 64 ans, est atteinte d'un cancer du colon en phase terminale. Malgré la bonne volonté de ses quatre enfants, ils n'ont d'autre choix que de faire appel aux infirmières de NOVA Montréal. Rapidement le calme est rétabli. L'état de la patiente est stabilisé et la famille rassurée. Soulagée et réconfortée, Françoise voit son vœu se réaliser : finir ses jours chez elle, entourée des siens, en toute sérénité.

Pour Louis, dans la trentaine, atteint également d'un cancer en phase terminale, c'est une agonie lente. Il s'est résigné à mourir même s'il est encore jeune.. et il envisage la mort avec calme, Il mais la mort se fait attendre... Il se confie à l'infirmière : "je m'endors en espérant mourir dans mon sommeil. Chaque matin je me réveille déçu... je suis encore vivant ! Moi qui veut mourir, dites-moi pourquoi est-ce que je suis toujours vivant?"

Un homme atteint de la SLA (maladie de Lou Guerig) est maintenu en vie grâce à un respirateur. Il est alité et entièrement dépendant des autres pour ses moindres besoins. Après avoir consulté sa famille, sa décision est prise, le respirateur est débranché. Il meure calmement une heure plus tard.

Conclusion

Il faut des ressources financières et humaines suffisantes et compétentes, formées en soins palliatifs, pour répondre au désir exprimé par les malades qui veulent mourir à la maison.

Il faut apporter aux familles l'aide et le soutien nécessaires afin qu'elles puissent vivre cette épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Advenant le cas d'une mort évidente, le patient devrait avoir le droit de choisir le moment et la façon de mourir.

Nous sommes d'avis que l'État mette en place une loi permettant aux malades, en fin de vie, le droit et le choix de mourir avec dignité sans crainte de représailles pour leurs proches ou le personnel soignant.

NOVA Montréal

Fondé en 1898, NOVA Montréal, anciennement VON, les Infirmières de l'Ordre de Victoria, est un organisme caritatif, sans but lucratif, qui a pour mission de répondre aux besoins de la communauté en termes de services de santé.

En 112 ans, nous avons dû relever bien des défis et nous adapter aux grands changements qui ont marqué le XXe siècle. De tout temps, NOVA a cherché à aider ceux qui en avaient le plus besoin.

Un organisme humanitaire

De nos jours, NOVA Montréal a choisi de porter son action humanitaire gratuite sur deux groupes dont les besoins ne sont pas reconnus par le système de santé :

- les malades atteints de cancer en phase terminale, qui désirent mourir à la maison, en leur assurant les services d'infirmières formées en soins palliatifs et d'un service téléphonique 24 heures par jour;
- les familles qui ont un enfant gravement malade ou atteint d'un handicap physique ou de déficience mentale en leur offrant un peu de répit sur une base hebdomadaire.

Ses sources de financement

La plus grande partie de nos revenus proviennent des campagnes annuelles de financement auprès de fondations, de compagnies et de particuliers. Nous comptons également sur les legs, les dons planifiés et les dons en mémoire.

Sa structure

NOVA Montréal est dirigée par un conseil d'administration constitué d'un président et de membres bénévoles.

Une directrice générale veille au bon fonctionnement de l'entreprise sur une base quotidienne.

NOVA Montréal ne reçoit aucune aide financière du gouvernement.

le 15 juillet 2010